

Délibération n°2026-067

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 14 AVRIL 2026
Convocation en date du 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 38
Pouvoirs : 01
Votants : 39

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM. Claude BOILEAU, Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Marc SAHRAOUI, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Présents : Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Christiane CHARRUT, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Catherine DRIOT, Christelle GUIONIE, Rose-Marie LESSEIGNE, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Jennifer RIBEYREIX CLAYTON, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick FESTAL, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : Madame Aurore MERY à Madame Karine VARYZE.

Absente : Madame Lise BERNABEU.

Secrétaire de séance : Gérard DUFOUR.

Domaine : Institution et vie politique

Sous-domaine : Désignation des représentants

OBJET : Désignation du secrétaire de séance.

Intervenants : Monsieur BLUTEAU, Président, Monsieur DUFOUR, Vice-président.

Vote pour : 39 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu les articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de désigner, au début de chacune de ses séances, un secrétaire de séance ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la désignation de Monsieur Gérard DUFOUR en qualité de secrétaire de séance du Conseil Communautaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 15 avril 2026

José BLUTEAU

Président



Gérard DUFOUR

Secrétaire de séance



Le Président :

Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le

Délibération n°2026-068

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 14 AVRIL 2026
Convocation en date du 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 38
Pouvoirs : 01
Votants : 39

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM. Claude BOILEAU, Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Marc SAHRAOUI, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Présents : Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Christiane CHARRUT, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Catherine DRIOT, Christelle GUIONIE, Rose-Marie LESSEIGNE, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Jennifer RIBEYREIX CLAYTON, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick FESTAL, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : Madame Aurore MERY à Madame Karine VARYZE.

Absente : Madame Lise BERNABEU.

Secrétaire de séance : Gérard DUFOUR

Domaine : Institution et vie politique

Sous-domaine : Intercommunalité.

OBJET : Détermination du nombre des membres du Bureau non Président ni Vice-présidents.

Intervenant : Monsieur BLUTEAU, Président.

Vote pour : 39 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 octobre 2025 constatant le nombre de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2026-064 en date du 7 avril 2026 relative à l'élection du Président de la Communauté de Communes ;

Vu la délibération n°2026-065 en date du 7 avril 2026 relative à la détermination du nombre de Vice-Présidents ;

Vu la délibération n°2026-066 en date du 7 avril 2026 relative à l'élection des Vice-Présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut prévoir que d'autres conseillers soient membres du Bureau, en sus du Président et des Vice-présidents, sans limitation de nombre :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **FIXE** le nombre total des membres du Bureau à 25.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 15 avril 2026

José BLUTEAU
Président



La Présidente :

Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le



Gérard DUFOUR
Secrétaire de séance



Délibération n°2026-069

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 14 AVRIL 2026
Convocation en date du 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 38
Pouvoirs : 01
Votants : 39

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM. Claude BOILEAU, Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Marc SAHRAOUI, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Présents : Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Christiane CHARRUT, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Catherine DRIOT, Christelle GUIONIE, Rose-Marie LESSEIGNE, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Jennifer RIBEYREIX CLAYTON, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick FESTAL, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : Madame Aurore MERY à Madame Karine VARYZE.

Absente : Madame Lise BERNABEU.

Secrétaire de séance : Gérard DUFOUR

Domaine : Institution et vie politique

Sous-domaine : Intercommunalité.

OBJET : Election des membres du Bureau non Président ni Vice-présidents.

Intervenants : Monsieur BLUTEAU, Président, Monsieur BAIA, Monsieur CHASSAGNE.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 octobre 2025 constatant le nombre de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2026-68 en date du 14 avril 2026 relative à la détermination du nombre de membres du Bureau non Président ni Vice-présidents ;

Vu le procès-verbal de l'élection des membres du bureau non Président ni Vice-présidents annexé à la présente délibération ;

Vu le résultat du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité :

➤ **PROCLAME** les conseillers communautaires suivants élus membres du Bureau :

- Monsieur Jean-Marie BAEZA ;
- Madame Sabine BILL ;
- Monsieur Pascal BLANCHARD ;
- Madame Christiane CHARRUT ;
- Madame Diana CONORD ;
- Madame Marie-Hélène DESROZIER ;
- Monsieur Patrick FESTAL ;
- Madame Christelle GUIONIE ;
- Monsieur Patrick HOSPITAL ;

- Monsieur Jean-Philippe HOUNIEU ;
- Monsieur Mathieu NORMAND ;
- Madame Sandrine PAUILLAC.

Et les déclare installés.

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 15 avril 2026**

José BLUTEAU
Président



Gérard DUFOUR
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260415-2026_069-DE

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 40

Nombre de conseillers en exercice : 40

Nombre de conseillers présents : 38

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à Sainte-Foy-la-Grande sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen le 8 avril 2026, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires titulaires :

Nom du conseiller	Présent	Absent	Pouvoir donné
BLANCHARD Pascal AURIOLLES	X		
BAEZA Jean-Marie LISTRAC DE DUREZE	X		
BAIA Patrick PELLEGRUE	X		
BERGERAT Julie PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT	X		
BERNABEU Lise SAINT AVIT SAINT NAZAIRE		X	
BERTOUMESQUE Jean-Marc PINEUILH	X		
BILL Sabine SAINT ANDRE ET APPELLES	X		

BLUTEAU José PELLEGRUE	X		
BOILEAU Claude PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT	X		
CHARRUT Christiane SAINT QUENTIN DE CAPLONG	X		
CHASSAGNE Philippe SAINTE FOY LA GRANDE	X		
CONORD Diana LANDERROUAT	X		
DEFOULNY Christel PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT	X		
DELAGE Bernard PINEUILH	X		
DESROZIER Marie-Hélène RIOCAUD	X		
DRIOT Catherine SAINTE FOY LA GRANDE	X		
DUFOUR Gérard EYNESSE	X		
FESTAL Patrick MARGUERON	X		
GUIONIE Christelle SAINTE FOY LA GRANDE	X		
HOSPITAL Patrick SAINT AVIT DE SOULEGE	X		
HOUNIEU Jean-Philippe MASSUGAS	X		
LECOURT Sébastien SAINT AVIT SAINT NAZAIRE	X		
LESSEIGNE Rose-Marie PINEUILH	X		
MERY Aurore PINEUILH		X	Pouvoir donné à Madame VARIZE
NORMAND Mathieu CAPLONG	X		
NOUVEL Philippe SAINTE FOY LA GRANDE	X		

PASQUET Denis PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT	X		
PAUILLAC Sandrine SAINT AVIT SAINT NAZAIRE	X		
PILLON Isabelle LIGUEUX	X		
PLAT Tristan LES LEVES ET THOUMEYRAGUES	X		
PRIOLEAU Catherine PINEUILH	X		
RIBEYREIX CLAYTON Jennifer PINEUILH	X		
ROSEAU Thierry PINEUILH	X		
SAHRAOUI Marc SAINT FOY LA GRANDE	X		
SAUTREAU Gilbert PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT	X		
TALOCHINO Fabrice PINEUILH	X		
TEYSSANDIER Didier PINEUILH	X		
ULMANN David LA ROQUILLE	X		
VACHER Jean-Claude SAINT PHILIPPE DU SEIGNAL	X		
VARIZE Karine PINEUILH	X		

Etaient également présents, les conseillers suppléants des communes disposant d'un seul titulaire : ces élus participeront avec voix délibérative au vote du Conseil Communautaire si le délégué titulaire de leur commune est absent.

Communes	Nom du conseiller
Néant	Néant

1- Ouverture de la séance

La séance a été ouverte à 18h30 par Monsieur José Bluteau, Président.

M. Gérard DUFOUR a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

2- Election des autres membres du Bureau

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau d'un EPCI est composé :

- du président de l'EPCI,
- d'un ou plusieurs Vice-présidents,
- et éventuellement d'autres membres.

Monsieur BLUTEAU propose que les maires, qui ne sont ni Président, ni Vice-Président, soient intégrés au sein du Bureau communautaire.

Ainsi, et après avoir fixé à 25 le nombre de membres du Bureau, il est procédé à l'élection des membres du Bureau.

2.1 - Constitution du bureau

Le Conseil communautaire a désigné deux assesseurs par tirage au sort :

- Monsieur Patrick BAIA
- Monsieur Philippe CHASSAGNE

2.2- Election du 14^{ème} membre du Bureau

2.2.1- Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 39
- Majorité absolue : 20

	Nombre de suffrages obtenus
--	------------------------------------

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)		
	En chiffres	En toutes lettres
BAEZA Jean-Marie	39	Trente-neuf

2.2.2 – Proclamation de l'élection du 14^{ème} membre du Bureau

M. Jean-Marie BAEZA a été proclamé 14^{ème} membre du Bureau et immédiatement installé.

2.3- Election du 15^{ème} membre du Bureau

2.3.1- Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de bulletins nuls : 0
- d. Nombre de bulletins blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 39
- f. Majorité absolue : 20

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BILL Sabine	39	Trente-neuf

2.3.2 – Proclamation de l'élection du 15^{ème} membre du Bureau

Mme Sabine BILL a été proclamée 15^{ème} membre du Bureau et immédiatement installée.

2.4- Election du 16^{ème} membre du Bureau

2.4.1- Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de bulletins nuls : 0
- d. Nombre de bulletins blancs : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 38
- f. Majorité absolue : 20

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BLANCHARD Pascal	38	Trente-huit

2.4.2 – Proclamation de l'élection du 16^{ème} membre du Bureau

M. Pascal BLANCHARD a été proclamé 16^{ème} membre du Bureau et immédiatement installé.

2.5- Election du 17^{ème} membre du Bureau

2.5.1- Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de bulletins nuls : 0
- d. Nombre de bulletins blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 39
- f. Majorité absolue : 20

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
CHARRUT Christiane	39	Trente-neuf

2.5.2 – Proclamation de l'élection du 17^{ème} membre du Bureau

Mme Christiane CHARRUT a été proclamée 17^{ème} membre du Bureau et immédiatement installée.

2.6- Election du 18^{ème} membre du Bureau

2.6.1- Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de bulletins nuls : 0
- d. Nombre de bulletins blancs : 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 37
- f. Majorité absolue : 19

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
CONORD Diana	37	Trente-sept

2.6.2 – Proclamation de l'élection du 18^{ème} membre du Bureau

Mme Diana CONORD a été proclamée 18^{ème} membre du Bureau et immédiatement installée.

2.7- Election du 19^{ème} membre du Bureau

2.7.1- Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de bulletins nuls : 0
- d. Nombre de bulletins blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 39
- f. Majorité absolue : 20

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
DESROZIER Marie-Hélène	39	Trente-neuf

2.7.2 – Proclamation de l'élection du 20^{ème} membre du Bureau

Mme Marie-Hélène DESROZIER a été proclamée 20^{ème} membre du Bureau et immédiatement installée.

2.8- Election du 20^{ème} membre du Bureau

2.8.1- Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de bulletins nuls : 0
- d. Nombre de bulletins blancs : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 38
- f. Majorité absolue : 20

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
FESTAL Patrick	38	Trente-huit

2.8.2 – Proclamation de l'élection du 20^{ème} membre du Bureau

M. Patrick FESTAL a été proclamé 20^{ème} membre du Bureau et immédiatement installé.

2.9- Election du 21^{ème} membre du Bureau

2.9.1- Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de bulletins nuls : 2
- d. Nombre de bulletins blancs : 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 33
- f. Majorité absolue : 17

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
GUIONIE Christelle	33	Trente-trois

2.9.2 – Proclamation de l'élection du 21^{ème} membre du Bureau

Mme Christelle GUIONIE a été proclamée 21^{ème} membre du Bureau et immédiatement installée.

2.10- Election du 22^{ème} membre du Bureau

2.10.1- Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de bulletins nuls : 0
- d. Nombre de bulletins blancs : 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 37
- f. Majorité absolue : 19

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
HOSPITAL Patrick	37	Trente-sept

2.10.2 – Proclamation de l'élection du 22^{ème} membre du Bureau

Mme Patrick HOSPITAL a été proclamé 22^{ème} membre du Bureau et immédiatement installé.

2.11- Election du 23^{ème} membre du Bureau

2.11.1- Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de bulletins nuls : 0
- d. Nombre de bulletins blancs : 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 37
- f. Majorité absolue : 19

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
HOUNIEU Jean-Philippe	37	Trente-sept

2.11.2 – Proclamation de l'élection du 23^{ème} membre du Bureau

M. Jean-Philippe HOUNIEU a été proclamé 23^{ème} membre du Bureau et immédiatement installé.

2.12- Election du 24^{ème} membre du Bureau

2.12.1- Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de bulletins nuls : 0
- d. Nombre de bulletins blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 39
- f. Majorité absolue : 20

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
NORMAND Mathieu	39	Trente-neuf

2.12.2 – Proclamation de l'élection du 24^{ème} membre du Bureau

M. Mathieu NORMAND a été proclamé 24^{ème} membre du Bureau et immédiatement installé.

2.13- Election du 25^{ème} membre du Bureau

2.13.1- Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de bulletins nuls : 0
- d. Nombre de bulletins blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 39
- f. Majorité absolue : 20

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
PAUILLAC Sandrine	39	Trente-neuf

2.13.2 – Proclamation de l'élection du 25^{ème} membre du Bureau

Mme Sandrine PAUILLAC a été proclamée 25^{ème} membre du Bureau et immédiatement installée.

3- Proclamation des résultats

Sont proclamés en qualité de :

- 14^{ème} membre du Bureau communautaire : Monsieur Jean-Marie BAEZA
- 15^{ème} membre du Bureau communautaire : Madame Sabine BILL
- 16^{ème} membre du Bureau communautaire : Monsieur Pascal BLANCHARD
- 17^{ème} membre du Bureau communautaire : Madame Christiane CHARRUT
- 18^{ème} membre du Bureau communautaire : Madame Diana CONORD
- 19^{ème} membre du Bureau communautaire : Madame Marie-Hélène DESROZIER
- 20^{ème} membre du Bureau communautaire : Monsieur Patrick FESTAL
- 21^{ème} membre du Bureau communautaire : Madame Christelle GUIONIE
- 22^{ème} membre du Bureau communautaire : Monsieur Patrick HOSPITAL
- 23^{ème} membre du Bureau communautaire : Monsieur Jean-Philippe HOUNIEU
- 24^{ème} membre du Bureau communautaire : Monsieur Mathieu NORMAND
- 25^{ème} membre du Bureau communautaire : Madame Sandrine PAUILLAC

4- Clôture du procès-verbal des opérations électorales

Le présent procès-verbal dressé et clos le 14 avril 2026 à 20.....
heures.....28.....minutes est signé par :

Qualité	Nom	Signature
Président	BLUTEAU Sasi	
Secrétaire de séance	DUFOUR Gérard	
Assesseur n°1	BAÏA Patrice	
Assesseur n°2	CHASTAGNE Philippe	
Assesseur n°3		
Assesseur n°4		
Assesseur n°5		

Délibération n°2026-070

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 14 AVRIL 2026
Convocation en date du 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 38
Pouvoirs : 01
Votants : 39

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM. Claude BOILEAU, Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Marc SAHRAOUI, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Présents : Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Christiane CHARRUT, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Catherine DRIOT, Christelle GUIONIE, Rose-Marie LESSEIGNE, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Jennifer RIBEYREIX CLAYTON, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick FESTAL, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : Madame Aurore MERY à Madame Karine VARYZE.

Absente : Madame Lise BERNABEU.

Secrétaire de séance : Gérard DUFOUR

Domaine : Institution et vie politique

Sous-domaine : Délégation de fonctions.

OBJET : Délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire.

Intervenant : Monsieur BLUTEAU, Président.

Vote pour : 39 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.5211-10, L. 5211-2 et L. 2122-17 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 13 septembre 2023 portant adoption des statuts de la Communauté de Communes conformément à l'article L. 5211-5-1 du CGCT ;

Considérant que le Conseil Communautaire peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau communautaire, dans les conditions prévues par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Président précise que toutefois certaines attributions du Conseil Communautaire ne peuvent être déléguées, à savoir :

- le vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- l'approbation du compte financier unique ;
- les dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- la délégation de la gestion d'un service public ;
- les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la Ville.

Dans un souci de réactivité et de bonne gestion des affaires de la Communauté de Communes, le Président propose que soit confié au Bureau Communautaire, jusqu'à la fin du mandat, par délégation, l'ensemble des attributions suivantes :

- Prendre toutes mesures relatives à la préparation et aux demandes d'ouvertures d'enquête publique ou de mise en œuvre de procédures de concertation entre l'Etat et les Collectivités ;
- Décider de l'admission en non-valeur des créances présentées par la Trésorerie dans la limite de 1 000 euros par créance ;
- Prendre toutes décisions relatives à la préparation, la passation, l'attribution et l'exécution des marchés, accords-cadres et des marchés subséquents des accords-cadres de travaux, fournitures et services dont le montant est compris entre 60 000 et 216 000 euros HT et lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Prendre toute décision concernant la vente de terrains dans les zones d'activités économiques ;
- Approuver le règlement intérieur et les règles de fonctionnement des structures communautaires ;
- Procéder à la mise à jour du tableau des effectifs (ouverture et fermeture de postes vacants, modification de quotité horaire) lorsque ces mises à jour sont en lien avec la modification de carrière d'un agent déjà en poste au sein de la Collectivité ;
- Approuver les ouvertures dominicales des commerces ;
- Valider la durée d'amortissement des biens ;
- Solliciter des subventions dans le cadre des actions et opérations communautaires ;
- Fixer tous les tarifs liés à des régies communautaires ;
- Accepter les dons et legs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DELEGUE** au Bureau Communautaire, pour la durée du mandat les attributions énumérées ci-avant

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 15 avril 2026

José BLUTEAU
Président



Le Président :

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le
Et publication le



Gérard DUFOUR
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260415-2026_070-DE

Délibération n°2026-071

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 14 AVRIL 2026
Convocation en date du 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 38
Pouvoirs : 01
Votants : 39

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM. Claude BOILEAU, Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Marc SAHRAOUI, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Présents : Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Christiane CHARRUT, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Catherine DRIOT, Christelle GUIONIE, Rose-Marie LESSEIGNE, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Jennifer RIBEYREIX CLAYTON, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick FESTAL, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : Madame Aurore MERY à Madame Karine VARYZE.

Absente : Madame Lise BERNABEU.

Secrétaire de séance : Gérard DUFOUR

Domaine : Institution et vie politique

Sous-domaine : Délégation de fonctions.

OBJET : Délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes.

Intervenants : Monsieur BLUTEAU, Président, Monsieur TALOCHINO, Vice-président.

Vote pour : 39 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.5211-10, L. 5211-2 et L. 2122-17 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 13 septembre 2023 portant adoption des statuts de la Communauté de Communes conformément à l'article L. 5211-5-1 du CGCT ;

Considérant que le Conseil Communautaire peut déléguer une partie de ses attributions au Président, dans les conditions prévues par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Président précise que toutefois certaines attributions du Conseil Communautaire ne peuvent être déléguées, à savoir :

- le vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances
- l'approbation du compte financier unique ;
- les dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- la délégation de la gestion d'un service public ;
- les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la Ville.

Dans un souci de réactivité et de bonne gestion des affaires de la Communauté de Communes, le Président propose que lui soit confié, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, l'ensemble des attributions suivantes :

- Prendre toutes décisions relatives à la préparation, la passation, l'attribution et l'exécution des marchés, accords-cadres et des marchés subséquents des accords-cadres de travaux, fournitures et services dont le montant est inférieur à 60 000 euros HT et lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Prendre toute décision concernant les avenants aux marchés, accords-cadres et marchés subséquents des accords-cadres, quel que soit leur montant, lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget ;
- Prendre toute décision relative à la signature des conventions et avenants pour la mise à disposition, à titre gratuit, de matériels, équipements et bâtiments ;
- Prendre toute décision relative à la signature de conventions de partenariat et leurs avenants, dès lors que les crédits correspondants ont été inscrits au budget ;
- Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice, défendre la Collectivité dans les actions en justice contre elle et autoriser à représenter la Communauté de Communes chaque fois que les intérêts de celle-ci le justifieront ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Conclure en qualité de bailleur ou de preneur toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, toute mise à disposition du domaine public ou du domaine privé, ainsi que les avenants correspondants ;
- Procéder au recrutement et à la signature de tout acte d'embauche/contrat de travail :
 - des stagiaires ; dans ce cadre le Président est autorisé à signer les conventions de stage avec les organismes formateurs ;
 - d'agents pour pourvoir au remplacement d'agents momentanément arrêtés (conгés maladie, conгés maternité, etc) ;
 - d'agents dans le cadre de contrats d'engagements éducatifs ;
 - d'agents dans le cadre d'accroissement temporaire d'activité.
- Octroyer des avances de salaire aux agents qui en font la demande dès lors que le service est effectué ;
- Accepter les indemnités de sinistre et régler les conséquences dommageables des sinistres engageant la responsabilité de la Collectivité dans la limite de 10 000 euros ;
- Engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;
- Prendre toutes décisions relatives à la constitution de servitudes et la détermination des indemnités afférentes dans la limite des crédits inscrits au budget ;
- Créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au financement et au fonctionnement des services communautaires ;

- Délivrer un avis préalable à la demande d'autorisation dans le cadre des projets de création, d'extension ou de transformation d'un établissement ou d'un service de droit privé accueillant des enfants de moins de six ans ;
- Procéder à la cession de biens mobiliers inférieure ou égale à 15 000 euros HT ;
- Valider et signer les permis de louer ;
- Déposer l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme dans le cadre des projets portés par la Communauté de Communes ;
- Prendre toutes décisions, pour les budgets ayant adopté les nomenclatures M57 et M4 sur la réalisation de virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5%....(hors chapitre des charges de personnel).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DELEGUE** à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat les attributions énumérées ci-avant

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 15 avril 2026

José BLUTEAU
Président



Gérard DUFOUR
Secrétaire de séance



Le Président :

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

*Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le*

Délibération n°2026-072

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 14 AVRIL 2026
Convocation en date du 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 38
Pouvoirs : 01
Votants : 39

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM. Claude BOILEAU, Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Marc SAHRAOUI, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Présents : Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Christiane CHARRUT, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Catherine DRIOT, Christelle GUIONIE, Rose-Marie LESSEIGNE, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Jennifer RIBEYREIX CLAYTON, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick FESTAL, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : Madame Aurore MERY à Madame Karine VARYZE.

Absente : Madame Lise BERNABEU.

Secrétaire de séance : Gérard DUFOUR

Domaine : Institution et vie politique

Sous-domaine : Délégation de fonctions.

OBJET : Fixation des indemnités de fonction du Président, des Vice-présidents (et des éventuels conseillers délégués).

Intervenants : Monsieur BLUTEAU, Président, Monsieur ULMANN, Vice-président, Monsieur CHASSAGNE.

Vote pour : 39 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.5211-12 ;

Considérant que l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que pour une communauté regroupant entre 10 000 et 19 999 habitants, l'article R. 5214-1 du CGCT fixe :

- Le montant de l'indemnité maximale de Président à 48,75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Le montant de l'indemnité maximale de Vice-Président à 20,63% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Le montant de l'indemnité maximale de conseiller délégué à 20,63% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Considérant que les conseillers communautaires auxquels le Président a délégué une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité ;

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée ;

Monsieur le Président propose les indemnités suivantes :

	Taux maximum par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Taux retenu de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, précisé du montant en vigueur
Président	48,75 %	46,10 %
1 ^{er} Vice-Président	20,63%	20,63%
Autres Vice-présidents et Conseillers communautaires délégués.	20,63%	17,66%

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les indemnités énoncées ci-avant à compter du 15 avril 2026
- **APPROUVE** le prélèvement des dépenses liées aux indemnités de fonction sur les crédits et à inscrire au budget principal de la Communauté de Communes pour les exercices du présent mandat.

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 15 avril 2026**

José BLUTEAU
Président




Gérard DUFOUR
Secrétaire de séance



Le Président :

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260415-2026_072-DE

Délibération n°2026-073

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

—
Séance du 14 AVRIL 2026
Convocation en date du 8 AVRIL 2026
—

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 38
Pouvoirs : 01
Votants : 39

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM. Claude BOILEAU, Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Marc SAHRAOUI, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Présents : Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Christiane CHARRUT, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Catherine DRIOT, Christelle GUIONIE, Rose-Marie LESSEIGNE, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Jennifer RIBEYREIX CLAYTON, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick FESTAL, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : Madame Aurore MERY à Madame Karine VARYZE.

Absente : Madame Lise BERNABEU.

Secrétaire de séance : Gérard DUFOUR.

Domaine : Institution et vie politique

Sous-domaine : Exercice des mandats locaux.

OBJET : Remboursement des frais de déplacement liés à l'exercice du mandat communautaire.

Intervenant : Monsieur BLUTEAU, Président.

Vote pour : 39 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-13 et D. 5211-5 ;

Considérant que lorsque les membres du Conseil Communautaire engagent des frais de déplacement à l'occasion des réunions du Conseil, du Bureau, des commissions instituées par délibération dont ils sont membres, des comités consultatifs prévus à l'article L. 5211-49-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de la commission consultative prévue à l'article L. 1413-1 du même code et des organes délibérants ou des bureaux des organismes où ils représentent la Communauté, ces frais sont remboursés lorsque la réunion a lieu dans une commune autre que celle qu'ils représentent ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le remboursement des frais occasionnés par les déplacements des élus conformément aux barèmes fixés par décret, sur présentation des pièces justificatives.
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte relatif au remboursement des frais de déplacement des conseillers communautaires visés par la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 15 avril 2026

José BLUTEAU
Président

[Signature]

Le Président
Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le



Gérard DUFOUR
Secrétaire de séance

[Signature]

Délibération n°2026-074

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 14 AVRIL 2026
Convocation en date du 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 38
Pouvoirs : 01
Votants : 39

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM. Claude BOILEAU, Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Marc SAHRAOUI, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Présents : Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Christiane CHARRUT, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Catherine DRIOT, Christelle GUIONIE, Rose-Marie LESSEIGNE, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Jennifer RIBEYREIX CLAYTON, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick FESTAL, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : Madame Aurore MERY à Madame Karine VARYZE.

Absente : Madame Lise BERNABEU.

Secrétaire de séance : Gérard DUFOUR

Domaine : Institution et vie politique

Sous-domaine : Désignation des représentants.

OBJET : Fixation du nombre d'administrateurs et choix du mode de scrutin pour l'élection des membres du Conseil d'Administration du CIAS.

Intervenants : Monsieur BLUTEAU, Président, Monsieur PLAT, Vice-président.

Vote pour : 39 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu l'article R. 123-6 du Code l'Action Sociale et des Familles qui dispose qu'il appartient à l'organe délibérant de l'EPCI de fixer le nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale ;

Monsieur le Président rappelle que le Conseil d'Administration est composé, outre son président :

- de membres élus titulaires parmi et par le Conseil Communautaire avec un minimum de huit et un maximum de seize membres ;
- de membres nommés, par le Président de l'EPCI, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans les communes du territoire, avec un minimum de huit et un maximum de seize membres.

Il précise que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, il rappelle qu'il appartient également au Conseil Communautaire de se prononcer quant au mode de scrutin. En effet, ce dernier est majoritaire à deux tours mais peut être uninominal ou de liste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **FIXE** à 16 le nombre d'administrateurs du CIAS, répartis comme suit :
 - 8 membres élus au sein du Conseil Communautaire ;
 - 8 membres nommés par le Président dans les conditions de l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

➤ **APPROUVE** le choix du mode de scrutin de liste.

Il est précisé que les candidatures/les listes devront être déposées au plus tard le 15.05.2026 à 18h30.

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 15 avril 2026**

José BLUTEAU
Président



Gérard DUFOUR
Secrétaire de séance



Le Président :

- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260415-2026_074-DE

Délibération n°2026-075

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 14 AVRIL 2026
Convocation en date du 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 38
Pouvoirs : 01
Votants : 39

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM. Claude BOILEAU, Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Marc SAHRAOUI, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Présents : Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Christiane CHARRUT, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Catherine DRIOT, Christelle GUIONIE, Rose-Marie LESSEIGNE, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Jennifer RIBEYREIX CLAYTON, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick FESTAL, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : Madame Aurore MERY à Madame Karine VARYZE.

Absente : Madame Lise BERNABEU.

Secrétaire de séance : Gérard DUFOUR

Domaine : Institution et vie politique

Sous-domaine : Désignation des représentants.

OBJET : Désignation des délégués à l'Union des Syndicats pour la collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (USTOM).

Intervenants : Monsieur BLUTEAU, Président, Monsieur NOUVEL, Vice-président, Madame GUIONIE, Monsieur CHASSAGNE.

Vu les statuts de l'Union des Syndicats pour la collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (USTOM), précisant dans son article 7, que dans le cadre de la composition du comité syndical un siège est attribué à chaque membre du syndicat, soit à chaque Communauté de Communes et un siège supplémentaire est attribué par tranche de 2 200 habitants ;

Il précise que chaque siège est occupé par un délégué titulaire. Toutefois, en cas d'empêchement, le délégué titulaire sera remplacé par un délégué suppléant.

Monsieur le Président indique que suite au renouvellement du Conseil Communautaire, il convient, par conséquent, d'élire 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants au sein du comité syndical.

Par ailleurs, et en application de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président précise que pour l'élection des délégués, le choix peut porter sur les membres du Conseil Communautaire ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Monsieur le Président fait appel à candidature.

- Sont candidats en tant que délégués Titulaires :
Mmes MERY, RIBEYREIX CLAYTON, PILLON.
MM HOUNIEU, PLAT, VACHER, BAIA, FESTAL, CHASSAGNE.
- Sont candidats en tant que délégués Suppléants :
Mmes PAUILLAC, CONORD, DESROZIER
MM. ULMANN, DUFOUR, BAEZA, BLUTEAU, HOSPITAL,
NORMAND.

Monsieur le Président met au vote les candidats.

Madame MERY :

Vote pour : 39 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Monsieur HOUNIEU :

Vote pour : 39 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Madame RIBEYREIX CLAYTON :

Vote pour : 39 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Monsieur PLAT :

Vote pour : 39 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Madame PILLON :

Vote pour : 39 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Monsieur VACHER :

Vote pour : 39 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Monsieur BAIA :

Vote pour : 39 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Monsieur FESTAL :

Vote pour : 39 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Monsieur CHASSAGNE :

Vote pour : 35 voix

Vote contre : 4 voix

Abstention : 0 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité :

➤ **DESIGNE**

- Madame MERY
- Monsieur HOUNIEU
- Madame RIBEYREIX CLAYTON
- Monsieur PLAT
- Madame PILLON
- Monsieur VACHER
- Monsieur BAIA
- Monsieur FESTAL
- Monsieur CHASSAGNE

en tant que délégués titulaires à l'USTOM

➤ **DESIGNE**

- Monsieur ULMANN
- Monsieur DUFOUR
- Madame PAUILLAC
- Madame CONORD

- Madame DESROZIER
 - Monsieur BAEZA
 - Monsieur BLUTEAU
 - Monsieur HOSPITAL
 - Monsieur NORMAND
- en tant que délégués suppléants à l'USTOM

➤ **NOTIFIE** la présente délibération à l'USTOM

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 15 avril 2026

José BLUTEAU
Président



Gérard DUFOUR
Secrétaire de séance



Le Président :

- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Publication le

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260415-2026_075-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 14 AVRIL 2026
Convocation en date du 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 38
Pouvoirs : 01
Votants : 39

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.
MM. Claude BOILEAU, Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Marc SAHRAOUI, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Présents : Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Christiane CHARRUT, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Catherine DRIOT, Christelle GUIONIE, Rose-Marie LESSEIGNE, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Jennifer RIBEYREIX CLAYTON, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick FESTAL, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : Madame Aurore MERY à Madame Karine VARYZE.

Absente : Madame Lise BERNABEU.

Secrétaire de séance : Gérard DUFOUR

Domaine : Institution et vie politique

Sous-domaine : Désignation des représentants.

OBJET : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à Gironde Numérique.

Intervenant : Monsieur BLUTEAU, Président.

Vote pour : 39 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu les statuts de Gironde Numérique ;

Vu les dispositions du CGCT et notamment son article L. 5721-2 relatif à la désignation des délégués ;

Monsieur le Président indique que suite au renouvellement du Conseil Communautaire, il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès de Gironde Numérique.

Monsieur le Président précise que pour l'élection des délégués, le choix peut porter sur les membres du Conseil Communautaire ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Monsieur le Président fait appel à candidature.

Sont candidats : Monsieur BLANCHARD en tant que délégué titulaire et Madame RIBEYREIX CLAYTON en tant que déléguée suppléante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur BLANCHARD en tant que délégué titulaire auprès de Gironde Numérique.
- **DESIGNE** Madame RIBEYREIX CLAYTON en tant que déléguée suppléante auprès de Gironde Numérique.
- **NOTIFIE** la présente délibération à Gironde Numérique.

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 15 avril 2026**

José BLUTEAU
Président



Gérard DUFOUR
Secrétaire de séance



Le Président :

Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260415-2026_076-DE

Délibération n°2026-077

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 14 AVRIL 2026
Convocation en date du 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 38
Pouvoirs : 01
Votants : 39

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM. Claude BOILEAU, Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Marc SAHRAOUI, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Présents : Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Christiane CHARRUT, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Catherine DRIOT, Christelle GUIONIE, Rose-Marie LESSEIGNE, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Jennifer RIBEYREIX CLAYTON, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick FESTAL, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : Madame Aurore MERY à Madame Karine VARYZE.

Absente : Madame Lise BERNABEU.

Secrétaire de séance : Gérard DUFOUR

Domaine : Institution et vie politique

Sous-domaine : Désignation des représentants.

OBJET : Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Dropt Aval.

Intervenant(s) : Monsieur BLUTEAU, Président, Monsieur VACHER, Vice-président.

Vote pour : 39 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Dropt Aval (SMDA), précisant dans son article 2.1, que « le syndicat est constitué par les EPCI membres du syndicat » pour assurer la compétence GEMAPI ;

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire que suite au renouvellement de ce dernier, il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune membre du Syndicat Mixte du Dropt Aval.

Monsieur le Président précise que pour l'élection des délégués, le choix peut porter sur les membres du Conseil Communautaire ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Monsieur le Président fait appel à candidature.

- Sont candidats en tant que délégué titulaire :

Mmes PILLON, BILL, DESROZIER ;

MM VACHER, FESTAL, HOUNIEU.

- Sont candidats en tant que délégué suppléant :

Mme CONORD.

MM DUFOUR, PLAT, NORMAND, ULMANN, BAIA

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

➤ **DESIGNE**

- Madame PILLON
- Madame BILL
- Madame DESROZIER
- Monsieur VACHER
- Monsieur FESTAL
- Monsieur HOUNIEU

en tant que délégués titulaires du Syndicat Mixte du Dropt Aval

➤ **DESIGNE**

- Madame CONORD
- Monsieur DUFOUR
- Monsieur PLAT
- Monsieur NORMAND
- Monsieur ULMANN
- Monsieur BAIA

en tant que délégués suppléants du Syndicat Mixte du Dropt Aval

➤ **NOTIFIE** la présente délibération au Syndicat Mixte du Dropt Aval

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 15 avril 2026**

José BLUTEAU
Président



Gérard DUFOUR
Secrétaire de séance



Le Président :

- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.*

*Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le*

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260415-2026_077-DE

Délibération n°2026-078

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 14 AVRIL 2026
Convocation en date du 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 38
Pouvoirs : 01
Votants : 39

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.
MM. Claude BOILEAU, Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Marc SAHRAOUI, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Présents : Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Christiane CHARRUT, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Catherine DRIOT, Christelle GUIONIE, Rose-Marie LESSEIGNE, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Jennifer RIBEYREIX CLAYTON, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick FESTAL, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : Madame Aurore MERY à Madame Karine VARYZE.

Absente : Madame Lise BERNABEU.

Secrétaire de séance : Gérard DUFOUR

Domaine : Institution et vie politique

Sous-domaine : Désignation des représentants.

OBJET : Désignation des délégués au Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre 2 Mers (SMER-E2M).

Intervenants : Monsieur BLUTEAU, Président, Monsieur VACHER, Vice-président.

Vote pour : 39 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu les statuts du Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre 2 Mers (SMER-E2M) ;

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire que suite au renouvellement de ce dernier, il convient d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au sein du Comité du SMER-E2M.

Monsieur le Président précise que pour l'élection des délégués, le choix peut porter sur les membres du Conseil Communautaire ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Monsieur le Président fait appel à candidature.

Sont candidats en tant que délégué titulaire : MM ROSEAU, BAEZA.

Sont candidats en tant que délégué suppléant : Mme CHARRUT, M. VACHER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

➤ **DESIGNE**

- Monsieur ROSEAU
- Monsieur BAEZA

en tant que délégués titulaires du Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre 2 Mers.

➤ **DESIGNE**

- Madame CHARRUT
- Monsieur VACHER

en tant que délégués suppléants du Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre 2 Mers

- **NOTIFIE** la présente délibération au Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre 2 Mers.

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 15 avril 2026**

José BLUTEAU
Président



Gérard DUFOUR
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260415-2026_078-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 14 AVRIL 2026
Convocation en date du 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 38
Pouvoirs : 01
Votants : 39

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM. Claude BOILEAU, Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Marc SAHRAOUI, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Présents : Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Christiane CHARRUT, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Catherine DRIOT, Christelle GUIONIE, Rose-Marie LESSEIGNE, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Jennifer RIBEYREIX CLAYTON, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick FESTAL, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : Madame Aurore MERY à Madame Karine VARYZE.

Absente : Madame Lise BERNABEU.

Secrétaire de séance : Gérard DUFOUR

Domaine : Institution et vie politique

Sous-domaine : Désignation des représentants.

OBJET : Désignation des délégués au PLIE du Libournais.

Intervenant : Monsieur BLUTEAU, Président.

Vote pour : 39 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu les statuts du PLIE du Libournais, précisant dans son article 7, que « les communes et regroupements de communes signataires du protocole pluriannuel du PLIE sont représentés dans l'association par un ou plusieurs membres titulaires et un ou plusieurs membres suppléants dûment désignés et mandatés par l'autorité compétente de l'instance qu'ils représentent » ;

Considérant que le nombre de représentants est déterminé en au regard du nombre d'habitants ;

Considérant que pour les regroupements de communes dont la population est comprise entre 10 000 et 19 999 habitants, il convient de désigner 3 membres titulaires et 2 membres suppléants ;

Monsieur le Président fait appel à candidature.

- Sont candidats en tant que délégué titulaire :
Mmes PILLON, PAUILLAC, RIBEYREIX CLAYTON.
- Sont candidats en tant que délégué suppléant :
Mmes LESSEIGNE, CONORD.

Monsieur le Président précise que, par ailleurs, chaque intercommunalité doit être représentée par un élu au minimum au sein du Conseil d'Administration du PLIE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DESIGNE** Madame PILLON, Madame PAUILLAC et Madame RIBEYREIX CLAYTON en tant que déléguées titulaires du PLIE du Libournais.
- **DESIGNE** Madame LESSEIGNE et Madame CONORD en tant que déléguées suppléantes du PLIE du Libournais.

- **DESIGNE** Madame PILLON en tant que représentante au Conseil d'Administration du PLIE du Libournais
- **NOTIFIE** la présente délibération au PLIE du Libournais

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 15 avril 2026

José BLUTEAU
Président



Gérard DUFOUR
Secrétaire de séance



La Présidente :

- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260415-2026_079-DE

Délibération n°2026-080

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

—
Séance du 14 AVRIL 2026
Convocation en date du 8 AVRIL 2026
—

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 38
Pouvoirs : 01
Votants : 39

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.
MM. Claude BOILEAU, Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Marc SAHRAOUI, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Présents : Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Christiane CHARRUT, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Catherine DRIOT, Christelle GUIONIE, Rose-Marie LESSEIGNE, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Jennifer RIBEYREIX CLAYTON, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick FESTAL, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : Madame Aurore MERY à Madame Karine VARYZE.

Absente : Madame Lise BERNABEU.

Secrétaire de séance : Gérard DUFOUR

Domaine : Institution et vie politique

Sous-domaine : Désignation des représentants.

OBJET : Désignation des délégués au PETR du Grand Libournais.

Intervenant : Monsieur BLUTEAU, Président.

Vote pour : 39 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire, Monsieur le Président indique qu'il convient d'élire 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants au Comité Syndical du PETR du Grand Libournais.

Monsieur le Président fait appel à candidature.

- Sont candidats en tant que délégué titulaire :

Mmes GUIONIE, DEFOULNY

MM ULMANN, DELAGE, FESTAL

- Sont candidats en tant que délégué suppléant :

MM NOUVEL, BAIA, VACHER, DUFOUR, TALOCHINO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

➤ **DESIGNE**

- Madame GUIONIE,
- Madame DEFOULNY,
- Monsieur ULMANN,
- Monsieur DELAGE,
- Monsieur FESTAL.

en tant que délégués titulaires au Comité Syndical du PETR du Grand Libournais.

➤ **DESIGNE**

- Monsieur NOUVEL,
- Monsieur BAIA,
- Monsieur VACHER,
- Monsieur DUFOUR,
- Monsieur TALOCHINO.

en tant que délégués suppléants au Comité Syndical du PETR du Grand Libournais

➤ **NOTIFIE** la présente délibération au PETR du Grand Libournais

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 15 avril 2026**

José BLUTEAU
Président



Gérard DUFOUR
Secrétaire de séance



Le Président :

Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260415-2026_080-DE

Délibération n°2026-081

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 14 AVRIL 2026
Convocation en date du 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 38
Pouvoirs : 01
Votants : 39

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM. Claude BOILEAU, Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Marc SAHRAOUI, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Présents : Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Christiane CHARRUT, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Catherine DRIOT, Christelle GUIONIE, Rose-Marie LESSEIGNE, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Jennifer RIBEYREIX CLAYTON, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick FESTAL, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : Madame Aurore MERY à Madame Karine VARYZE.

Absente : Madame Lise BERNABEU.

Secrétaire de séance : Gérard DUFOUR

Domaine : Institution et vie politique

Sous-domaine : Désignation des représentants.

OBJET : Désignation des délégués au GAL du Grand Libournais.

Intervenant : Monsieur BLUTEAU, Président.

Vote pour : 39 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire, Monsieur le Président indique qu'il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au Groupe d'Action Locale (GAL) du Grand Libournais.

Monsieur le Président fait appel à candidature.

Sont candidats :

- En tant que titulaire, Monsieur ULMANN,
- En tant que suppléant, Monsieur TALOCHINO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur ULMANN, Vice-président en tant que délégué titulaire de la Communauté de Communes du Pays Foyen auprès du GAL du Grand Libournais
- **DESIGNE** Monsieur TALOCHINO, 1^{er} Vice-président en tant que délégué suppléant de la Communauté de Communes du Pays Foyen auprès du GAL du Grand Libournais
- **PRECISE** que cette désignation est valable pour toute la durée du mandat communautaire
- **NOTIFIE** la présente délibération au GAL du Grand Libournais

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 15 avril 2026**

José BLUTEAU
Président



Gérard DUFOUR
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260415-2026_081-DE

Délibération n°2026-082

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 14 AVRIL 2026
Convocation en date du 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 38
Pouvoirs : 01
Votants : 39

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM. Claude BOILEAU, Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Marc SAHRAOUI, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Présents : Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Christiane CHARRUT, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Catherine DRIOT, Christelle GUIONIE, Rose-Marie LESSEIGNE, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Jennifer RIBEYREIX CLAYTON, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick FESTAL, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : Madame Aurore MERY à Madame Karine VARYZE.

Absente : Madame Lise BERNABEU.

Secrétaire de séance : Gérard DUFOUR

Domaine : Institution et vie politique

Sous-domaine : Désignation des représentants.

OBJET : Désignation des délégués au Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24).

Intervenant : Monsieur BLUTEAU, Président.

Vote pour : 39 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24) ;

Monsieur le Président indique que suite au renouvellement du Conseil Communautaire, il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne afin de représenter la commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt à la commission territoriale de Vélines.

Monsieur le Président fait appel à candidature.

Sont candidats :

- En tant que délégué titulaire : Monsieur SAUTREAU,
- En tant que délégué suppléant : Monsieur BOILEAU.

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- **DESIGNE** Monsieur SAUTREAU en tant que délégué titulaire du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne.
- **DESIGNE** Monsieur BOILEAU en tant que délégué suppléant du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne.
- **NOTIFIE** la présente délibération au Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 15 avril 2026

José BLUTEAU
Président

La Présidente :

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le



Gérard DUFOUR
Secrétaire de séance

Délibération n°2026-083

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 14 AVRIL 2026
Convocation en date du 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 38
Pouvoirs : 01
Votants : 39

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM. Claude BOILEAU, Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Marc SAHRAOUI, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Présents : Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Christiane CHARRUT, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Catherine DRIOT, Christelle GUIONIE, Rose-Marie LESSEIGNE, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Jennifer RIBEYREIX CLAYTON, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick FESTAL, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : Madame Aurore MERY à Madame Karine VARYZE.

Absente : Madame Lise BERNABEU.

Secrétaire de séance : Gérard DUFOUR

Domaine : Institution et vie politique

Sous-domaine : Composition CDSP.

OBJET : Conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission de délégation de service public.

Intervenant : Monsieur BLUTEAU, Président.

Vote pour : 39 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant la composition de la Commission de Délégation de Service Public ;

Vu les articles D. 1411-3 et D. 1411-4 du CGCT prévoyant les modalités d'élection des membres de ladite commission, à savoir l'élection au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni votre préférentiel ; ainsi que la possibilité pour les listes de comprendre moins de noms qu'il n'y a de postes de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

Vu l'article D. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales disposant que l'Assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt de listes ;

Monsieur le Président indique que la Commission de Délégation de Service Public, présidée par le Président de la Communauté de Communes, comprend 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus parmi les conseillers communautaires.

Monsieur le Président précise qu'avant de procéder à l'élection des membres de cette commission, il convient de fixer les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la CDSP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la remise des listes par courrier ou mail adressés au Président avant le 09-05-2026 à 18h30.
- **APPROUVE** que les listes indiquent les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants, étant entendu que les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires ou de suppléants à pourvoir

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 15 avril 2026**

José BLUTEAU
Président



Gérard DUFOUR
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260415-2026_083-DE

Délibération n°2026-084

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 14 AVRIL 2026
Convocation en date du 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 38
Pouvoirs : 01
Votants : 39

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM. Claude BOILEAU, Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Marc SAHRAOUI, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Présents : Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Christiane CHARRUT, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Catherine DRIOT, Christelle GUIONIE, Rose-Marie LESSEIGNE, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Jennifer RIBEYREIX CLAYTON, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick FESTAL, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : Madame Aurore MERY à Madame Karine VARYZE.

Absente : Madame Lise BERNABEU.

Secrétaire de séance : Gérard DUFOUR.

Domaine : Institution et vie politique

Sous-domaine : Composition CAO.

OBJET : Conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Intervenant : Monsieur BLUTEAU, Président.

Vote pour : 39 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant la composition de la Commission d'appel d'offres (CAO) ;

Vu les articles D. 1411-3 et D. 1411-4 du CGCT prévoyant les modalités d'élection des membres de ladite commission, à savoir l'élection au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni votre préférentiel ; ainsi que la possibilité pour les listes de comprendre moins de noms qu'il n'y a de postes de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

Vu l'article D. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales disposant que l'Assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt de listes ;

Monsieur le Président indique que la Commission d'appel d'offres, présidée par le Président de la Communauté de Communes, comprend 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus parmi les conseillers communautaires.

Monsieur le Président précise qu'avant de procéder à l'élection des membres de cette commission, il convient de fixer les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la CAO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la remise des listes par courrier ou mail adressés au Président avant le 09-05-2026 à 18h30.
- **APPROUVE** que les listes indiquent les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants, étant entendu que les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires ou de suppléants à pourvoir.

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 15 avril 2026**

José BLUTEAU
Président



Gérard DUFOUR
Secrétaire de séance



Le Président :

- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260415-2026_084-DE

Délibération n°2026-085

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 14 AVRIL 2026
Convocation en date du 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 38
Pouvoirs : 01
Votants : 39

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM. Claude BOILEAU, Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Marc SAHRAOUI, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Présents : Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Christiane CHARRUT, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Catherine DRIOT, Christelle GUIONIE, Rose-Marie LESSEIGNE, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Jennifer RIBEYREIX CLAYTON, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick FESTAL, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : Madame Aurore MERY à Madame Karine VARYZE.

Absente : Madame Lise BERNABEU.

Secrétaire de séance : Gérard DUFOUR

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires.

OBJET : Décision modificative n° 1 - Budget annexe du SPANC.

Intervenants : Monsieur BLUTEAU, Président, Monsieur TALOCHINO, Vice-président.

Vote pour : 39 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu la délibération n° 2026-054 du 12 mars 2026 validant le vote du Budget Primitif 2026 du budget annexe SPANC,

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster certains comptes, pour prendre en compte une demande de la trésorerie relative aux admissions en non-valeur,

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire la décision modificative n° 1 du budget annexe SPANC ci-dessous :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM N° 1 SPANC

CC DU PAYS FOYEN - SPANC

DM n° 1 2026

INSEE 33324

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	600.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		600.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget annexe SPANC du Pays Foyen ainsi présentée.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 15 avril 2026

José BLUTEAU
Président



Gérard DUFOUR
Secrétaire de séance



Le Président :

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'État.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260415-2026_085-DE

Délibération n°2026-086

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 14 AVRIL 2026
Convocation en date du 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Monsieur José BLUTEAU, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 38
Pouvoirs : 01
Votants : 39

Présents : Monsieur José BLUTEAU, Président.

Mmes Christel DEFOULNY, Isabelle PILLON, Vice-présidentes.

MM. Claude BOILEAU, Gérard DUFOUR, Philippe NOUVEL, Tristan PLAT, Thierry ROSEAU, Marc SAHRAOUI, Fabrice TALOCHINO, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Présents : Mmes Julie BERGERAT, Sabine BILL, Christiane CHARRUT, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Catherine DRIOT, Christelle GUIONIE, Rose-Marie LESSEIGNE, Sandrine PAUILLAC, Catherine PRIOLEAU, Jennifer RIBEYREIX CLAYTON, Karine VARYZE.

MM Jean-Marie BAEZA, Patrick BAIA, Jean-Marc BERTOUMESQUE, Pascal BLANCHARD, Philippe CHASSAGNE, Bernard DELAGE, Patrick FESTAL, Patrick HOSPITAL, Jean-Philippe HOUNIEU, Sébastien LECOURT, Mathieu NORMAND, Denis PASQUET, Gilbert SAUTREAU.

Procuration : Madame Aurore MERY à Madame Karine VARYZE.

Absente : Madame Lise BERNABEU.

Secrétaire de séance : Gérard DUFOUR

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires.

OBJET : Décision modificative n° 1 - Budget principal de la CDC.

Intervenant : Monsieur BLUTEAU, Président.

Vote pour : 39 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu la délibération n° 2026-050 du 12 mars 2026 approuvant le Budget Primitif 2026 du budget principal de la Communauté de Communes du Pays Foyen,

Considérant, qu'il y a lieu de passer une écriture d'ordre budgétaire,

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits du compte 61551 – *Entretien et réparations sur matériel roulant*, à la suite de la prise en charge de TotalEnergie des frais liés à la réparation du véhicule Clio immatriculé EY-522-FV,

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire la décision modificative n° 1 du budget principal de la Communauté de Communes du Pays Foyen ci-dessous :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM N°1 CDC

CC DU PAYS FOYEN - Communauté de Communes

DM n° 1 2026

INSEE 33324

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61551-020 : Entretien et réparations sur matériel roulant	0.00 €	4 350.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	4 350.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 75688-020 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 350.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 350.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	4 350.00 €	0.00 €	4 350.00 €
INVESTISSEMENT				
D-21314-94 Equip Loisir-331 : Equipement de loisirs Aquitania	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 238-94 Equip Loisir-331 : Equipement de loisirs Aquitania	0.00 €	0.00 €	0.00 €	35 000.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	35 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	35 000.00 €

Total Général

39 350.00 €

39 350.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget principal de la Communauté de Communes du Pays Foyen ainsi présentée.

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme le 15 avril 2026**

José BLUTEAU
Président



Gérard DUFOUR
Secrétaire de séance



Le Président :

- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié en double

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260415-2026_086-DE